

Namur, le 19 3 23

FEDERATION CHORALE WALLONIE- BRUXELLES A CŒUR JOIE ASBL

Grand Manège

5000 NAMUR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Ce mardi 09 mars 2023, moi, Roger Huby, ai, au siège social de l'ASBL FEDERATION CHORALE WALLONIE- BRUXELLES A CŒUR JOIE en présence de Madame Pascale Ulix et conformément au mandat qui m'a été confié par l'assemblée générale de l'ASBL de 2022, vérifié la tenue de la comptabilité ainsi que les documents comptables et financiers de l'Asbl qui m'ont été présentés et qui ont servi à établir le bilan de l'année 2022 présenté à cette assemblée générale.

J'ai vérifié les relevés bancaires des comptes courants et d'épargne et certifie que les chiffres repris sur le tableau comptable présenté à l'assemblée générale sont conformes à la réalité, à savoir des soldes au 31/12/22 de 56 755,66 € sur le compte courant Belfius, de 15 875,98 € sur le compte « Belfius Librairie » et que, conformément au conseil que nous avons suggéré l'an dernier, un compte « Belfius Activités » a été créé pour tenir compte de la gestion semi-autonome du projet « Around 40 ». Ce compte présente un solde au 31/12/22 de 13 029,14 €. Le compte d'épargne Belfius présente toujours un solde de 50.000 € depuis le 31 10 2019 car la comptable ne dispose pas de la possibilité de gérer ce compte.

Le total du Bilan de l'année civile 2022 se monte à 217 447,32 euros. Le fonds social s'élevant à 78 552,16 euros.

Le résultat de l'exercice de l'année civile 2022 présente un solde positif de **11 957,12** euros.

D'autre part, j'ai vérifié la présence des pièces justificatives des mouvements de recettes et dépenses présentés. Les pièces vérifiées par sondage sont bien existantes et bien reprises correctement dans les tableaux présentés à l'assemblée. Les Créances et Dettes ont aussi été vérifiées par sondage des factures en-cours au 31/12/22.

J'ai également pu constater que la méthode et les procédures suivies par la trésorière et la responsable employée de l'ASBL pour la tenue de la comptabilité sont rigoureuses. Les pièces et mouvements sont répertoriés dans les catégories comptables prévues par le plan comptable appliqué. Tout est clair et justifié.

J'aimerais formuler le constat suivant :

Le Conseil d'Administration a tenu compte du conseil émis l'an dernier dans le rapport des commissaires concernant la gestion plus rigoureuse des comptes des activités gérées en semi-autonomie comme l'est le projet « Around 40 ». Un compte bancaire spécifique « Belfius activités » a été créé et un traitement « comptable » rigoureux s'installe entre ses responsables et Pascale.

En conclusion, je propose donc à l'assemblée générale des membres de donner décharge aux administrateurs.

Fait à Namur le 09 mars 2022.



Roger Huby

Commissaire aux comptes.

Secrétaire du choeur Spivaimo

Membre d'ACJ